

HERALDIC AMERICA

L'HÉRALDIQUE AU QUÉBEC Un patrimoine à découvrir

par Daniel Cogné

Lorsque le 24 juillet 1534 Jacques Cartier prend possession du Canada en plaçant l'écu de François 1er sur une croix de bois, il inaugure une tradition héraldique dont certains aspects demeurent encore bien vivants. L'usage des armoiries, c'est-à-dire la représentation de figures colorées sur un écu transmis de façon héréditaire, est né en Europe dans le premier tiers du XII^e siècle. Il s'est manifesté fréquemment dans notre pays tout au long de la colonisation française. Suivre pas à pas l'évolution des emblèmes de nos ancêtres nous amène à mieux comprendre leurs comportements sociaux et leur mentalité.

Le geste de Cartier à Gaspé est suivi par de nombreux explorateurs qui proclament l'autorité du roi de France en arborant l'écu aux trois fleurs de lis lors de cérémonies solennelles autour des Grands Lacs et en Louisiane. Les armoiries royales sont aussi placées dans les églises et les édifices publics comme symbole du pouvoir souverain. Elles sont gravées sur tous les sceaux des organismes gouvernementaux, dont le Conseil supérieur et l'Amirauté de Québec. Selon la coutume, les principaux fonctionnaires de la colonie scellent les actes de leur administration en utilisant un cachet orné de leurs armoiries familiales. Le clergé, les seigneurs et les marchands suivent aussi cet usage pour identifier leurs documents privés et leur correspondance.

Sceau du Conseil
supérieur de la
Nouvelle-France. L'écu
du roi de France est
entouré des colliers des
ordres de Saint-Michel
et du Saint-Esprit.
Québec, 19 septembre



1742. Archives nationales du Canada.



Sceau de l'Amirauté de Québec. L'écu de Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre et Amiral de France, est posé sur une ancre et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or. Québec, 11 mai 1755. Archives du Séminaire de Nicolet, collection Bois.

En novembre 1696, Louis XIV promulgue, pour renflouer le trésor royal, un édit qui oblige tous ses sujets qui possèdent des armoiries à les faire enregistrer en payant un taxe de 20 livres. Ceux qui désirent s'en faire octroyer par les commis de D'Hozier doivent acquitter les frais onéreux d'un brevet d'armoiries. Cette décision donne naissance à l'Armorial général de France, qui rassemble plus de 100 000 blasons nobles et roturiers.

Cependant, comme cet édit n'a pas été enregistré par le Conseil souverain de Québec, son application en Nouvelle-France n'a jamais été mise en vigueur. Sans doute le roi jugeait-il peu profitable d'introduire une mesure fiscale qui visait la bourgeoisie et les professions dans une colonie de 15 000 habitants, pour la plupart des paysans, des artisans et des coureurs des bois sans grande fortune. Les Canadiens conservaient ainsi le droit d'utiliser librement les armoiries à la condition de ne pas usurper celles d'autrui.

Beaucoup de recherches restent encore à mener pour avoir un aperçu définitif de l'héraldique au Canada sous le Régime français. L'état actuel des connaissances nous laisse croire que les armoiries y avaient une importance et un rôle social semblables à ce que l'on pouvait observer dans une province

de France.

L'héraldique après la Conquête

La cession du Canada à la Grande-Bretagne n'a pas détruit ce patrimoine héraldique, puisque le traité de Paris de 1763 reconnaît les honneurs concédés par la Cour de France aux Canadiens. Très tôt cependant une nouvelle élite civile et militaire s'installe dans la vallée du Saint-Laurent, ce qui entraîne des répercussions immédiates sur l'évolution de l'héraldique canadienne. Les coutumes héraldiques anglo-écossaises doivent cohabiter avec la tradition française bien implantée au Canada depuis 1534.

Après la Conquête, la Couronne de Grande-Bretagne devient le Fons Honorum, la «source des honneurs héraldiques» pour tous les sujets canadiens, situation qui s'est maintenue jusqu'en 1988. Le premier Canadien qui reconnaît ce nouvel ordre politique est le chevalier Joseph Chaussegros de Léry qui, lors d'un voyage à Londres, fait enregistrer ses armoiries ancestrales par les rois d'armes d'Angleterre.

Si certaines personnalités influentes des communautés anglophone et francophone du Canada utilisent des armoiries légitimes auxquelles elles ont droit, d'autres le font sans l'autorisation de la Couronne. Ce phénomène très répandu témoigne de la désuétude des institutions héraldiques métropolitaines et de leur influence limitée au Canada à la fin du XVIII^e siècle. Il s'explique en partie par les transformations sociales de la révolution industrielle et l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs et de professionnels peu enclins à reconnaître l'autorité des rois d'armes anglo-écossais.

Le 26 mai 1868, la reine Victoria concède des armoiries à la province de Québec. Les fleurs de lis reprennent alors leur place dans la symbolique officielle de la nouvelle province qui place ses armoiries à l'entrée du Palais de l'Assemblée législative et sur de nombreux bâtiments de sa juridiction. Les édifices publics de cette période sont souvent ornés d'un décor héraldique et allégorique qui témoigne du désir de trouver dans le passé une identité culturelle. A cet égard, les travaux d'Eugène-Etienne Taché, à Québec, nous révèlent l'un des architectes héraldistes les plus importants de la fin du XIX^e siècle.



Armoiries du Québec (1868-1939). Façade de l'Assemblée nationale du Québec. Eugène Taché, architecte 1877-1886.

Les édifices commerciaux n'échappent pas à cette mode. Les sculptures armoriées qui décorent les temples de la finance de Montréal montrent à quel point l'héraldique traditionnelle a pu être récupérée comme symbole de pouvoir et de prestige par la bourgeoisie anglophone du XIXe siècle. Le Vieux-Montréal conserve plusieurs de ces «morceaux de bravoure» typiques du goût victorien.



Armoiries du Bank of Montreal. West Island Branch, Montréal. Taylor et Gordon, architectes, 1889.



Armoiries de la compagnie d'assurance Canada Life. Façade de l'édifice de la rue St-Jacques, Montréal. Henry Beaumont, sculpteur, vers 1895.

Les débuts de la Confédération canadienne (1867) voient

L'invention de l'enveloppe gommée qui fait peu à peu disparaître les sceaux de cire utilisés pour cacheter les lettres. Cette innovation accélère le déclin des armoiries dans la vie quotidienne des Québécois.

Cette période est aussi marquée par les premières recherches érudites en héraldique québécoise. Deux historiens remarquables, Edouard-Zotique Massicotte et Régis Roy, publient en 1915 l'Armorial du Canada français. Cet ouvrage de pionniers a été complété par l'Armorial d'Aegidius Fauteux, dont le manuscrit, toujours inédit, est conservé à la Bibliothèque municipale de Montréal.

L'héraldique contemporaine au Québec

L'époque contemporaine, loin de délaisser l'héraldique, lui donne une vigueur nouvelle grâce à l'Institut généalogique Drouin et au Collège canadien des armoiries. Malgré leur caractère privé, ces organismes contribuent à maintenir vivante la tradition héraldique en octroyant des armoiries à une multitude de villes, collèges, associations aussi bien qu'à de nombreux citoyens du Québec qui, pour des raisons culturelles et psychologiques, n'ont pas voulu faire appel aux institutions héraldiques de Londres et d'Edimbourg.

L'évolution constitutionnelle du Canada explique en partie cette situation quasi coloniale. Pour y remédier, le gouvernement fédéral décidait, le 4 juin 1988, de rapatrier la prérogative héraldique de la reine et de fonder l'Autorité héraldique du Canada. Québec a été la première ville canadienne à se faire concéder des armoiries par ce nouvel organisme. L'Université Laval et Bishop's University ont aussi suivi cet exemple et viennent de recevoir des armoiries officielles. Les Québécois ont maintenant à leur service des spécialistes qui peuvent les aider à découvrir et à mettre en valeur leur patrimoine héraldique. L'avenir nous dira ce que nos compatriotes entendent faire de cette institution.

(Référence : Cap-aux-Diamants - la revue d'histoire du Québec, numéro 31, automne 1992)

